

Équipe Médico-Sociale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (EMS APAD)

Lors de la demande de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'EMS APAD du Département intervient pour évaluer le degré d'autonomie (Groupe Iso-Ressources: GIR), proposer un plan d'aide personnalisé, en assurer la mise en place et le suivi pour la personne âgée et ses aidants.



MODALITÉS D'ACCÈS

Public concerné: L'EMS APAD intervient auprès des personnes qui ont besoin d'être aidées dans les actes de la vie quotidienne et auprès de leurs aidants.

Critères d'admission:

- avoir 60 ans et plus;
- résider sur le territoire français de façon stable et régulière;
- être en perte d'autonomie.

Comment faire la demande: Une demande d'APAD doit être faite auprès du Conseil Départemental du lieu de résidence. Il est nécessaire de remplir un dossier dédié, accessible auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des Espaces Départementaux des Solidarités (EDS), des Espaces Autonomie ou en ligne, sur le site du Département.

L'EMS APAD effectue une visite à domicile pour évaluer la perte d'autonomie et les besoins.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Statut et financement: L'EMS APAD est un service du Conseil Départemental.

Participation du public: L'intervention de l'EMS APAD est gratuite.

Professionnel-le-s de la structure: L'équipe médico-sociale APAD est composée de professionnel-le-s médico-sociaux-ales, diplômé-e-s (éducateur-ric-e-s spécialisé-e-s, assistant-e-s sociaux-ales, Conseiller-ère-s en Économie Sociale et Familiale (CESF), moniteur-ric-e-s éducateur-ric-e-s, infirmier-ère-s), médecins et de personnel administratif.



REMARQUE

Toutes les demandes sont évaluées avec un médecin territorial référent qui valide le degré de perte d'autonomie et le plan d'aide.

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'EMS APA assure les missions:

- de conseil;
- d'orientation;
- de proposition d'un plan d'aide et du suivi de celui-ci;
- de repérage du besoin des aidants.

Le plan d'aide proposé par l'EMS APAD tient compte des besoins de la personne et de ses proches aidants.